

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Commune de Versoix

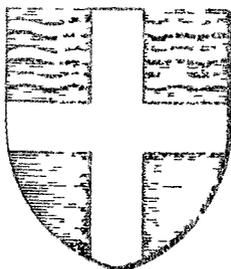
COMPTE RENDU ADMINISTRATIF

DE L'EXERCICE 1939

présenté au Conseil Municipal le 28 Mai 1940

PAR

M. Charles RAMSEYER, Maire



DELACHAUX, GENÈVE

3, TERRAUX-DU-TI-MPIE, 3

1940

RENSEIGNEMENTS UTILES

Toute communication, demande ou plainte, doit être adressée par écrit au Maire.

Le Maire reçoit en Mairie sur rendez-vous.

SECRETARIAT

Le Bureau de l'Etat Civil est ouvert tous les jours de 11 h. $\frac{1}{2}$ à midi.

Le Secrétaire se trouve à la Mairie, tous les jours de 14 heures à 18 heures. Le samedi de 8 heures à midi seulement.

Compte de chèques postaux : I. 2827.

Téléphone : No 85.025

ETAT CIVIL

Les mariages sont célébrés sans frais par l'Officier de l'Etat Civil ou son suppléant, le mercredi et le samedi, de 11 h à midi ou de 16 à 17 heures. S'ils sont célébrés un autre jour ou à une autre heure, il est exigé une finance de 5 francs.

SERVICE INCENDIE

En cas d'alerte, téléphoner à M. le capitaine Wicht, No 85.128, ou au poste de gendarmerie, No 85.021.

INSPECTEUR DU BÉTAIL

M. René BELET, Versoix-Bourg.

Suppléant : M. Marcel LACROIX, Mairie.

VOIRIE

L'enlèvement des immondices est assuré dans un périmètre compris entre le lac, la route de Lausanne, entre les deux frontiéres, la route de Ferney, le chemin de la Scie, le chemin des Colombières, la route de Saint-Loup, le chemin de dessous St-Loup, le chemin Louis-Degallier jusqu'au chemin de Ravoux, le chemin de Ravoux, le chemin de Mort-Fléuri et la frontière vaudoise en Braille, à nei que le Vieux-Port. Le camion passe dès 7 h. du matin, du 1er avril au 30 septembre ; dès 8 h. du matin, du 1er octobre au 31 mars, les mercredis et samedis.

Le verre et la vaisselle cassés sont enlevés une fois par mois, le premier lundi, dans le même périmètre.

(Suite : page 3 de la couverture)

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Commune de Versoix

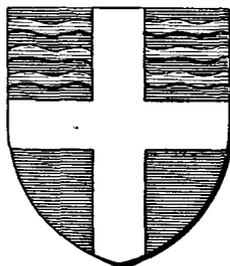
COMPTE RENDU ADMINISTRATIF

DE L'EXERCICE 1939

présenté au Conseil Municipal le 28 Mai 1940

PAR

M. Charles RAMSEYER, Maire



DELACHAUX, GENÈVE
3, Terreaux - du - Temple, 3
1940

CONSEIL MUNICIPAL

élu les 6 et 7 mai 1939

MM. DUTOIT, Hermann,	Radical	Entré en 1914 et	1922
BERGER, Francis,	»	»	1932
ROESS, Albert,	»	»	1922
JUNG, Charles,	»	»	1939
RATTON, Marc,	»	»	1927 et 1939
HENOUX, Adrien,	»	»	1939
STEINMANN, Edouard,	»	»	1939
CUEREL, Jacques,	Socialiste	»	1935
MENTHON, Adrien,	»	»	1939
CHOLLET, Alphonse,	»	»	1935
SOLDINI, Louis,	»	»	1935
PICCOT, Eugène,	Chrétien-social	»	1927
LEHMANN, Arsène,	»	»	1939
DIETRICH, Joseph,	»	»	1931
BEDAY, Gustave	National-démocrate	»	1940

La Commission des Finances se compose de :

MM. RAMSEYER, Maire, FERRIER et MUNDINGER, Adjoints,
DUTOIT, JUNG, STEINMANN, CHOLLET, SOLDINI, LEHMANN et
DIETRICH.

La Commission des Travaux de :

MM. MUNDINGER, Adjoint, Président, RAMSEYER, Maire,
FERRIER, Adjoint, BERGER, ROESS, RATTON, CUEREL, MENTHON,
HENOUX, PICCOT et BEDAY.

Lors de l'élection des 20 et 21 mai 1939, ont été élus :

Maire : M. RAMSEYER, Charles.

Adjoints : MM. FERRIER, Jean-P. et MUNDINGER, Charles.

Répartition des fonctions

M. RAMSEYER : Mairie, Finances, Commission taxatrice, Elec-
tricité, Etat Civil, Cimetière, Bienfaisance.

M. FERRIER : Police, Service du feu, Service des évacuations,
Suppléance de l'Etat Civil.

M. MUNDINGER : Routes, Bâtiments, Voirie, Suppléance de
l'Etat Civil.

Compte rendu administratif et financier de l'Exercice 1939

MESSIEURS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX,

La guerre qui menaçait depuis nombre d'années a éclaté chez nos voisins. Depuis fin août notre pays est en armes. La vie économique est bouleversée et nos institutions s'adaptent au nouvel état de choses. Nous nous préparons à une invasion éventuelle et à la défense de notre patrimoine tout en travaillant cependant à maintenir le pays dans l'état de paix et de prospérité. L'incertitude pèse sur les esprits; il a fallu consentir de grands sacrifices financiers pour mettre le pays en état de défense, mais le sacrifice qu'ont dû consentir les mobilisés est plus grand encore.

Le Conseil municipal a payé lui aussi son tribut à la mobilisation. MM. Soldini, Cuérel, Hénoux, Menthon, Steinmann, Piccot et Lehmann ont accompli une certaine période de service militaire. Quelques-uns y sont encore.

Nous adressons à nos soldats un salut reconnaissant et nous leur souhaitons de pouvoir rentrer bientôt dans leurs foyers éparpillés pour reprendre l'activité paisible et joyeuse de la paix.

Les élections du mois de mai ont apporté quelques modifications à la composition du Conseil municipal; la position des partis n'a pas subi de changements importants.

Six Conseillers, MM. Bacher, Desoche, Genoud, Goy et Seeger (Radicaux) et M. Favez (Socialiste) ont été remplacés par MM. Berger, Hénoux, Jung, Ratton et Steinmann (Radicaux) et Menthon (Socialiste). Le Parti Indépendant-Chrétien-Social a gagné un siège au détriment du Parti National-Démocratique. L'élection de Monsieur Ferrier au poste d'adjoint a permis, ensuite de désistements, de faire arriver successivement au Conseil MM. Bordier, Genouand, Fourcy, puis enfin Monsieur Beday.

A nos anciens collègues, nous exprimons notre reconnaissance pour leur travail et nos regrets de les voir momentanément éloignés du Conseil. Aux nouveaux Conseillers nous adressons tous nos vœux de bienvenue; nous souhaitons qu'ils travaillent avec nous dans le même esprit de compréhension et de collaboration pour la chose publique.

Le compte des Recettes et Dépenses pour 1939 boucle par un boni de 951 fr. 40. Pour la première fois, nos recettes atteignent presque 100.000 fr. Il est vrai qu'un mouvement de caisse de 15.000 fr. n'a rien à voir dans notre budget. Il s'agit d'une avance par la caisse communale des subventions aux familles des mobilisés. Cette somme figure également aux recettes puisqu'elle a été remboursée par la Confédération.

D'autre part, le compte de dépôt de la commune a subi un prélèvement de 3.000 francs pour un crédit supplémentaire. Cette somme qui devrait figurer au budget a été prélevée sur un compte spécial pour ne pas aggraver le déficit apparent de l'exercice. Le remboursement de nos avances a rétabli la situation.

Les recettes totales s'élèvent à fr. 99.605,90 contre 80.600 au budget.

Les dépenses ascendent à fr. 98.654,50 contre 80.353,15.

14/ Le poste des centimes additionnels, quoique en diminution sur l'an dernier est conforme aux prévisions à 500 fr. près.

13/ Nous constatons sur le revenu de la taxe professionnelle un léger déficit de 500 francs également.

22/ Les recettes éventuelles ont fléchi.

21/ Les concessions au cimetière ont été nulles.

32/ En revanche les subventions pour travaux exécutés par les chômeurs se sont élevées à 3200 francs. Il s'agit des travaux de réfection aux façades du bâtiment scolaire.

Les frais de cantonnement des troupes supportés par la Mairie figureront au budget 1940. Les dépenses relatives à la fourniture de matériaux n'ont pu être encore réglées avec l'autorité militaire. Certaines divergences au sujet du stationnement des troupes en septembre 1939 élevées entre la Mairie et les compagnies sont maintenant dissipées; il s'agissait du matériel réquisitionné auprès des entrepreneurs ou de particuliers pour des usages qui ne concernaient pas la commune.

Chemins communaux

L'Administration communale a décidé, vu la situation financière indécise et les charges croissantes du budget, de diminuer la somme prévue à l'article 13, entretien et réparation des chemins communaux, de Fr. 30.000 à Fr. 25.000, pour l'année 1940.

Nous tenons à vous signaler que dès 1939 les subventions fédérales et cantonales ne sont plus allouées aux Communes pour les travaux neufs. Aussi, sur le préavis de l'Administration cantonale, la Mairie a décidé de s'en tenir à l'exécution des travaux actuellement en cours.

Après une soumission serrée entre une dizaine d'entrepreneurs de Versoix et de Genève auxquels il avait été remis des plans, des profils et un cahier des charges, l'Administration a décidé d'adjuger la correction du chemin de la Bâtie et les travaux de goudronnage à Monsieur *Saxod*, entrepreneur, et le chemin de l'Etrat à Monsieur *Jacquet*, entrepreneur.

Rectification du chemin de la Bâtie. — Depuis de nombreuses années la rectification du tracé de cette route est inscrite à notre programme. A notre demande, une étude a été faite par le Plan d'extension cantonal, mais la dépense énorme que ce projet représente pour les deniers communaux, environ Fr. 50.000, nous y a fait renoncer à regret. Nous nous bornons actuellement à changer le profil en long de la route actuelle en abaissant d'environ 1,00 m. son niveau le plus haut et créons un mur de soutènement pour retenir les terres des fonds dominants. Après cette rectification, nous pourrions circuler aisément de la gare à la Bâtie sur une route complètement goudronnée.

Chemin de l'Etrat (en bordure du domaine d'Ecogia). — Le travail adjugé à Monsieur *Jacquet*, entrepreneur, consiste en un élargissement sensible de la route actuelle des deux côtés et en la remise en état complète de la chaussée.

Ce travail terminé permettra de se rendre du chemin de St-Loup à la frontière vaudoise par une route entièrement remise à neuf et goudronnée.

Pont sur le Canal (route de St-Loup). — Après le gros gel de janvier, une lézarde s'est produite dans la dalle en roche du pont sur le canal. Cette dernière, sous le poids des camions, s'est partagée en plusieurs morceaux et s'est affaissée.

Nous avons dû la remplacer par une dalle armée et procéder à l'élargissement du pont.

Nous constatons que plusieurs de ces petits ponts sur le canal sont à refaire complètement pour supporter la circulation des gros véhicules.

Comme chaque année après le gel nous remettons, ce printemps aussi, toutes les routes communales en état avec le bitume à froid *Sapa*. Le réseau de routes goudronnées s'intensifiant chaque année, la dépense augmente et nous employons actuellement environ 10.000 kg. de bitume.

Route Suisse. — Après entretien avec le Département des Travaux publics, nous pouvons annoncer qu'une étape nouvelle est en cours d'exécution. L'Etat s'est rendu acquéreur du bâtiment de l'ancienne confiserie, des tractations sont engagées pour l'achat des immeubles appartenant à Monsieur *Auguste Cartier* et à l'hoirie *Meylan-Harder*. Nous espérons que le Département fera dili-

gence pour accélérer ces tractations et que Versoix possèdera dans un avenir prochain des immeubles locatifs modernes à l'alignement de la nouvelle artère.

Goudronnages 1939

Première couche :

Chemin du Lac (Amont),	1242 m ²
Chemin du Château de Chavannes,	2358 m ²
Chemin de l'Etrat, côté St-Loup,	2000 m ²
Trottoir avenue Adrien Lachenal,	400 m ²
Chemin Isaac Machard, environ	<u>1000 m²</u>
Soit	7000 m ²

Seconde couche :

Rte de Richelien, de Versoix à St-Loup	3000 m ²
Chemin de la Bâtie,	1600 m ²
Chemin de l'Etrat,	<u>1630 m²</u>
Soit	6230 m ²

Pompiers

Ensuite de la nomination du lieutenant *Edouard Steinmann* au grade de premier lieutenant, le caporal *Arnold Alessi* a été promu au grade de lieutenant de la Compagnie. Cette nomination a été basée sur les notes du cours d'officiers. Nous félicitons le lieutenant *Alessi* et formons des vœux pour qu'il accomplisse dans la compagnie une carrière longue et utile.

La mobilisation priva la Compagnie des Sapeurs-pompiers de tout son cadre d'officiers et d'une grande partie des sous-officiers et sapeurs, elle se trouva réduite à un effectif de 18 hommes, cadres compris. Il était indispensable de prendre d'urgence des mesures pour parer à cette situation dangereuse.

La Mairie fit appel au dévouement de 15 citoyens non mobilisés qui s'étaient mis à la disposition de la Commune pour la servir pendant les temps difficiles que nous allions vivre.

Le Sergent *Macheret* fut chargé du commandement de la Compagnie, assisté de l'ancien caporal *Frédéric Ramseyer*, comme technicien, cependant que l'ancien caporal *Veggia* reprenait ses fonctions d'hydrantier.

L'instruction des 15 recrues commença aussitôt à raison de 2 soirs par semaine, les sous-officiers et sapeurs non mobilisés participaient également à ces exercices pour encadrer leurs nou-

veaux camarades ; plein de zèle, les sapeurs furent rapidement formés et en octobre, le major *Keller* venu pour inspecter la compagnie, fit de sa visite un rapport très favorable.

Les officiers mobilisés, quand ils furent rendus à la vie civile, reprirent leur place à la tête de la compagnie.

Nous tenons à remercier le Sergent *Macheret* qui assura avec capacité et dévouement la formation des pompiers auxiliaires et qui commanda un certain temps la compagnie.

Mobilisation

Dès le 28 août, les premières troupes ont été mises sur pied. Toutes les routes ainsi que les bords du lac ont été gardés par des postes. Des retranchements et des baraquements ont été construits en divers endroits. Tous les locaux communaux ont été mis à contribution pour loger la troupe. On a fait appel à la bonne volonté des propriétaires et des entrepreneurs pour trouver le matériel, les cuisines, les dépôts et les logements.

Le 8 mars 1940 un bataillon vaudois est venu à son tour prendre ses cantonnements à Versoix. L'Etat-Major du bataillon s'est installé à l'Hôtel Beau-Rivage, puis dès le 1^{er} avril à la villa «Clos Bon Retour». La fanfare du bataillon a égayé le village par ses marches entraînantes et offert à la population des concerts appréciés ; nous avons entretenu les meilleurs rapports avec nos confédérés vaudois.

Après deux mois, au moment où le régiment allait être libéré, la mobilisation générale a sonné à nouveau. Les territoriaux vaudois sont retournés dans leur secteur et ont été remplacés par les troupes genevoises.

Le village a pris un air de garnison. Dans tous les locaux disponibles on a logé des groupes de soldats qui n'ont pas pu trouver place dans les bâtiments communaux. La salle de gymnastique a été affectée à l'infirmerie. Les commerçants de Versoix voient affluer la clientèle des soldats et de leurs familles, c'est une compensation aux dépenses auxquelles les finances de la Commune doivent faire face.

Souhaitons que le prochain rapport puisse signaler le retour de la paix et la reprise normale de la vie communale.

Cartes de provisions

Conformément à l'arrêté du Conseil fédéral ordonnant la constitution de provisions de ménage pour deux mois, la vente de certaines denrées a été interdite en septembre et octobre.

Les ménages de conditions modestes, n'ayant pu acheter les provisions, ont reçu de la Mairie des dispenses, dites cartes bleues, leur permettant de s'approvisionner au jour le jour.

Le service de ravitaillement a été organisé. Les cartes de rationnement sont distribuées à la Mairie chaque mois par les soins du Corps enseignant qui nous a apporté son aide bénévole. Nous saisissons cette occasion pour remercier Mesdames les régentes et Messieurs les régents de leur bienveillante collaboration.

Secours militaires. — Les familles des mobilisés ont afflué à la Mairie dès les premiers jours pour obtenir les secours militaires. Le secrétariat a été sur les dents. Toutes ces nouvelles tâches se sont présentées à la fois. La Mairie a fait des démarches pour que les subventions soient calculées sur les mêmes bases que pour les communes suburbaines. Nous ne pouvions admettre que Versoix soit assimilée à une commune rurale alors que la vie est chez nous aussi chère qu'à la ville. De nouvelles démarches sont faites pour obtenir le classement de Versoix dans la catégorie urbaine; nous sommes appuyés dans notre démarche à Berne par d'autres communes dans la même situation.

Loyers. — La Municipalité s'est constituée en une commission de conciliation pour faciliter aux mobilisés le paiement des loyers en retard. Nous avons pu soulager quelques situations difficiles avec l'appui des communes d'origine. Les propriétaires ont de leur côté abandonné une part de leurs créances.

Allocations aux mobilisés pour perte de salaire. — D'un arrêté du Conseil fédéral du 20 décembre 1939 il ressort que les travailleurs appelés au service actif ont droit à une allocation dite de ménage et à une indemnité pour enfants

Bénéficient de cette indemnité les militaires qui à leur entrée en service étaient liés par un engagement de droit public ou de droit privé, ainsi que les chômeurs qui prouvent avoir travaillé 150 jours au moins dans une période de 12 mois.

Les militaires ne répondant pas à cette désignation continuent à recevoir pour leur famille les secours militaires.

Une caisse cantonale de compensation perçoit de tous les travailleurs en activité une contribution de 2% du salaire. L'employeur est tenu de verser une somme égale.

Les mobilisés reçoivent de cette façon une équitable subvention qui les met à l'abri du souci et leur permet de remplir leur devoir d'un cœur plus léger.

Loi Rollini créant l'aide à la vieillesse dans le Canton de Genève. — Les Genevois âgés de 65 ans et les Confédérés domiciliés dans le canton de Genève depuis 15 ans au moins bénéficient d'une aide à la vieillesse s'ils sont sans fortune.

Pour faire face à ces prestations, le Fonds spécial d'aide à la vieillesse encaisse entr'autres chaque année des centimes additionnels communaux dont le taux est uniforme pour tout le canton.

En 1940, le taux de ces centimes supplémentaires a été fixé à 5%.

Les genevois désirant bénéficier de cette subvention peuvent s'adresser à l'Hospice général et les Confédérés au Bureau central de bienfaisance.

La Mairie se met à la disposition des intéressés pour faire les démarches et remplir les formalités nécessaires.

Ouvroir en faveur des mobilisés

La Mairie a demandé au Conseil un crédit de Fr. 500.— pour lui permettre l'achat de laine et de tissus destinés à la confection de chaussettes et de sous-vêtements pour nos soldats. Des séances de couture organisées à la Mairie ont réuni quelques dames de bonne volonté. Les objets confectionnés ont été adressés aux mobilisés versoisiens qui nous ont été signalés. Cette attention a été appréciée ainsi qu'en font foi de nombreuses lettres de remerciements de soldats. Si la guerre continue, il sera indiqué de renouveler ce geste, cet automne.

Etat Civil

L'Etat civil a enregistré de nombreux actes dans le Registre des familles, les événements dans les registres communaux ont été moins nombreux que d'habitude.

Il a été inscrit : 4 naissances
23 mariages
11 décès

Cimetière

Le cimetière, confié aux soins de Monsieur *J. Grundmann*, jardinier officiel, est très bien entretenu. Nous n'avons pas enregistré de concession.

Bains

La Société des bains du lac fondée en 1910 a depuis quelques temps une activité réduite. La mode des bains de soleil, la proximité du Vieux-Port, et aussi la difficulté évidente de trouver un gardien, ont amené le Comité de la société à cesser son exploitation. Les comptes ont été remis à la Mairie avec l'actif se montant à Fr. 129,60 et la Société dissoute.

Fondée dans un but philanthropique par un groupe de personnes de bonne volonté, la Société a été constituée sur le principe d'une Société par actions. Il va sans dire que ces actions n'ont jamais rien rapporté aux donateurs.

Les premières années, cette institution a joui d'une certaine vogue. L'Etat l'a favorisée d'une allocation annuelle continuée par la suite par la Commune. Les recettes diminuant et les frais d'entretien allant croissant, cette somme n'a bientôt plus suffi à combler le déficit d'exploitation; une statistique de la fréquentation de l'Etablissement des Bains prouve que la Société n'était plus viable et que les efforts du Comité ne rencontraient plus d'échos dans la population.

La taxe exigée par l'Etat pour l'implantation du bâtiment sur terrain cantonal, les frais d'assurance en responsabilité civile, le salaire du gardien et les réparations aux installations dépassaient le produit des entrées. Les étés pluvieux de ces dernières années expliquent aussi la faible fréquentation.

La Mairie n'a pas encore fixé une nouvelle destination au bâtiment des bains. Nous sommes en correspondance avec l'Etat à ce sujet.

Ecoles de Versoix

Les locaux scolaires étant occupés par la troupe, la rentrée des classes a été retardée d'une semaine. MM. *Dentand* et *Bölserti* ont été mobilisés à deux reprises, leurs classes ont été confiées à des remplaçants.

Nous avons été informés de la décision de Mme Marguerite *Debourgogne*, maîtresse à l'école primaire, de faire valoir ses droits à la retraite à partir des vacances d'été. Cette fonctionnaire a travaillé pendant 25 ans dans nos écoles avec dévouement. Elle s'est fait aimer de ses élèves en leur témoignant beaucoup de bonté. Nous tenons à lui adresser au moment de son départ, au nom des parents et des élèves, comme au nom de la Municipalité, nos sentiments de reconnaissance et nous lui exprimons nos regrets de la voir quitter une carrière où elle a su se faire apprécier.

Statistique scolaire

Ecole enfantine :		
Classe de Mlle Zingre	32 élèves	32 élèves
Ecole primaire :		
Classe de Mme Debourgogne	18 élèves	
» Mme Mundinger	28 »	
» Mme Bacher	25 »	
» M. Bölsterli	25 »	
» M. Dentand	33 »	129 élèves
Ecole secondaire :		
Classe de M. Ramseyer	23 élèves	23 élèves
Chavannes :		
Classe de Mme Coindet	2 élèves	2 élèves
		<hr/> 186 élèves

Courses scolaires

Ecole secondaire :	
5 et 6 ^e années primaires :	Exposition nationale
Classe de Mme Bacher :	Les Pléiades
» Mme Mundinger :	Le Bouveret
» Mme Debourgogne :	Tour du canton

Evacuation

En prévision d'événements graves menaçant la frontière nord du pays, le Conseil fédéral a pris certaines précautions. Les civils de la Suisse allemande pourraient être invités à évacuer promptement leurs demeures pour être recueillis loin du théâtre des hostilités. Le canton de Genève recevrait une population de femmes, d'enfants et de vieillards qu'il faut songer à loger et à nourrir. Dans un petit pays comme le nôtre, on ne peut pas, sans dommages, improviser un pareil mouvement de population destiné à durer peut-être plusieurs mois. Aussi l'Etat-Major de l'armée a-t-il pris des dispositions. Une commission cantonale de réception des évacués a fait établir dans chaque commune le recensement des places disponibles pour héberger éventuellement nos compatriotes dans nos foyers. Il va sans dire qu'il y a des logements vacants, mais ils ne sont ni meublés, ni chauffés en hiver. La précipitation avec laquelle se dérouleraient les événements ne permettrait pas un déménagement des meubles. Il s'agirait alors de se serrer, de

sacrifier un peu de nos aises pour aider nos malheureux compatriotes, voir même de partager avec eux nos ressources. La population de Versoix l'a en général bien compris et si cette catastrophe devait nous atteindre, c'est avec un esprit fraternel que nous accepterions tous les sacrifices.

Une commission communale est à l'œuvre et qui organise d'avance la répartition des évacués, leur logement, leur ravitaillement. Des commissions sociales, de réception, de délassement, d'assistance se forment; il nous faut prévoir l'hospitalisation des malades, l'isolement des contagieux, les soins médicaux tandis que médecins et infirmières seront mobilisés à l'armée. C'est dire qu'il y a du travail pour toutes les bonnes volontés.

Ce n'est pas au dernier moment qu'il suffira de se faire connaître; c'est aujourd'hui que la Mairie prend note des concours et fait appel aux bonnes volontés.

Bazar

Organisé par un Comité de Dames et de Messieurs, le Bazar en faveur des Colonies de vacances a connu un beau succès. Durant toute une année la population versoisienne, sans distinction de classe ou d'opinion s'est donnée à sa tâche généreusement. Chacun a confectionné pour les divers comptoirs des objets aussi gracieux qu'utiles. Des commissions se sont surpassées pour l'organisation de la fête. Une journée idéale de juin a réuni toute la commune ainsi que de nombreux visiteurs dans le préau de l'école et dans la salle de gymnastique artistement parée. Des attractions pour grands et petits ont donné à cette fête une allure des plus gaies et le résultat financier a été des plus encourageants.

L'Association des Colonies de vacances est maintenant en possession d'un capital qui lui permettra un jour d'acquérir à la montagne le « Chalet des Colonies de Versoix ».

Conclusions

L'exercice que nous clôturons aujourd'hui marquera dans l'histoire de notre commune comme le plus mouvementé et le plus angoissant de tous les temps. Il a commencé sous le signe de l'inquiétude, il se termine dans le bouleversement de la guerre et dans le chaos.

La mobilisation générale vient de sonner une seconde fois. Toutes les troupes sont mobilisées et de forts contingents de territoriaux sont en état d'alerte dans notre commune. Nos cantonnements regorgent de soldats genevois qui ont relevé leurs camarades de Lavaux ; nos pensées d'affection et de reconnaissance s'envolent vers nos soldats. Les événements se précipitent sur le front occidental. La guerre totale se rue au travers des fortifications sur les troupes et les civils ; notre pays n'est pas à l'écart de la menace. Nous avons dû armer nos concitoyens non mobilisés et constituer une garde locale. Cependant nous gardons une confiance totale dans notre armée et dans les sages mesures qu'a prises le gouvernement, nous mettons surtout notre confiance en «Cé qué l'Aino» qui dans les heures graves de l'histoire a gardé notre chère patrie.

Vive Versoix, vive Genève, vive la Suisse.

Le Maire : Ch. RAMSEYER.



Rapport de la Commission des Finances

La Commission des finances, réunie le 23 avril 1940 à la Mairie, a procédé à la vérification des comptes de la Commune de Versoix de l'exercice 1939.

Après avoir opéré divers sondages et pointé la plupart des écritures au moyen des pièces justificatives, la Commission a reconnu la parfaite régularité de la comptabilité.

Elle félicite Monsieur *Marcel Lacroix*, Secrétaire de la Mairie, pour son excellent travail.

La Commission propose au Conseil Municipal d'accepter ces comptes et d'en donner décharge à l'Administration avec ses vifs remerciements.

Le rapporteur : J. DIETRICH.

LE CONSEIL,

Vu le rapport administratif et financier de l'exercice 1939 présenté par Monsieur le Maire,

Vu le rapport de la Commission des Finances,
A l'unanimité,

Arrête :

1. — Les comptes de 1939 arrêtés à Fr. 99.605,90 aux recettes
et Fr. 98.654,50 aux dépenses

soit un excédent de recettes de Fr. 951,40 sont approuvés

2. — Le Conseil donne décharge à Monsieur le Maire pour sa gestion. Il lui exprime ses remerciements, ainsi qu'à Messieurs les adjoints et le secrétaire, pour le dévouement avec lequel ils ont administré la Commune.

Versoix, le 28 mai 1940.

Certifié conforme au procès-verbal.

Le Maire : Ch. RAMSEYER.

Allocations en 1939

Union Instrumentale	Fr	400,—
Société fédérale de Gymnastique	»	200,—
Compagnie des Sapeurs-Pompiers	»	250,—
Société de Sauvetage	»	100,—
Foot-Ball-Club	»	100,—
Hospice Général	»	100,—
Total	Fr.	<u>1150,—</u>

Dette Communale

Ville de Genève, Dette Electricité	Fr.	10.373,25
Caisse d'Epargne, Emprunt 1911 à 4 %	»	4.363,05
Caisse d'Epargne, Emprunt 1935 à 4 1/2 %	»	23 824,85
Total de la dette	Fr.	<u>38.561,15</u>

Compte de dépôt à la Caisse de l'Etat

Solde de l'exercice 1938	Fr	6.141,25	
Boni de l'exercice 1938	»	6 210,50	
Intérêt 4 % au 31 décembre 1939	»	294,30	
Payé à M. Ferrari, entrepreneur			Fr. 2.000,—
Solde en faveur de la Commune			» 10.646,05
	Fr.	<u>12.646,05</u>	Fr. <u>12.646,05</u>

Fonds de bienfaisance

Solde de l'exercice 1938	Fr.	6,75	
Don en souvenir de M. G. Reverdin	»	1.000,—	
Don de M. Jacques Salmanowitz	»	500,—	
1/2 produit du tronc des mariages	»	103,50	
Produit des naturalisations	»	166,70	
Secours payés			Fr. 976,55
Solde en caisse au 31 décembre 1939			» 800,40
	Fr.	<u>1.776,95</u>	Fr. <u>1.776,95</u>

Solde du carnet d'épargne du Fonds de Bienfaisance, au 31 décembre 1939 Fr. 2.155,90

Fonds de courses scolaires

Carnet à la Caisse d'Epargne au 31 décembre 1938	Fr. 1.761,40
Intérêts au 31 décembre 1939	» 44,05
Total du fonds de courses	<u>Fr. 1.805,45</u>

Dénombrement des effectifs bovins, porcins et poules du 20 avril 1940

22 propriétaires de bétail bovin, avec
169 têtes de jeunes bétail, 233 vaches et 1 bœuf
14 taureaux = 417 bovins.

22 propriétaires de porcs, avec
136 porcs et 18 laies = 154 porcs.

169 propriétaires de poules avec
1773 poussins, 3081 pondeuses et 152 coqs . . = 5006.

COMPTE

des recettes et des dépenses

de la Commune de Versoix

pour 1939

Compte des recettes et des dépenses

RECETTES

N ^o	Nature des Recettes	Recettes effectuées
9.	$\frac{1}{3}$ de la finance des naturalisations à verser au Fonds communal de Bienfaisance	» 166,70
10.	Part de la Commune dans la répartition de la taxe sur les compagnies d'assurance	» 1.006,50
11.	50 % de la finance sur les permissions spéciales pour cafés	» 110,—
13.	Produit de la taxe fixe	» 9.649,50
14.	Centimes additionnels	» 51.458,55
15.	Répartition annuelle de la Caisse Hypothécaire	» 3 924,—
16.	Produits des locations des bâtiments et des emplacements communaux	» 4.381,45
20.	Amendes perçues par la Mairie	» 343,05
21.	Produit des concessions du cimetière	» 50,—
22.	Recettes éventuelles	» 796,75
23.	Produit de l'Etat Civil	» 370,10
26.	Concessions d'eau du canal	» 3.394,05
27.	Vente des bois	» 254,—
28.	Produit des inhumations	» 320,—
29.	Boni sur la consommation du gaz	» 4.063,45
30.	Assurance scolaire, écolages	» 80,—
32.	Allocations pour travaux de chômage	» 3.175,—
33.	Contraventions perçues par l'Etat	» 305,80
34.	Remboursements de l'armée pour cantonnements etc.	» 957,—
35.	Remboursement pour les subsides aux mobilisés	» 14.800,—
	Total des recettes	<u>Fr. 99.605,90</u>
	Total des Recettes	Fr. 99.605,90
	Total des Dépenses	» 98.654,50
	-Excédent des recettes	<u>Fr. 951,40</u>

de la Commune de Versoix pour 1939

DÉPENSES

N°	Nature des Dépenses	Dépenses effectuées
2.	Contribution foncière des biens communaux	Fr. 131,85
3.	Assurance des bâtiments communaux, contre l'incendie	» 126,65
4.	Frais de bureau et petite caisse	» 685,70
5.	Traitement des employés de la Mairie	» 3.600,—
6.	Registres et formules, imprimés fournis par le Département de l'Intérieur	» 25,—
8.	Frais d'affichage	» 120,—
9.	Indemnité à l'Inspecteur du bétail, part de la Commune	» 105,—
10.	Frais de régie du cimetière	» 922,60
11.	Entretien des fontaines, puits et pompes	» 1.000,—
12.	Secours contre l'incendie	» 2.062,15
13.	Réparation et entretien des chemins communaux	» 30.949,70
14.	Fermage de la voirie enlèvement des immondices	» 2.600,—
15.	Fourniture d'eau	» 1.089,20
16.	Eclairage des routes et chemins	» 1.973,85
17.	Entretien des bâtiments communaux	» 3.026,75
18.	Chauffage des bâtiments communaux	» 3.773,45
19.	Eclairage des bâtiments communaux	» 529,20
20.	Entretien et renouvellement du mobilier des écoles	» 470,—
21.	Traitement des concierges des écoles et de la Mairie	» 2.637,30
22.	Part de la Commune pour les écoles secondaires rurales	» 753,15
24.	Entretien et renouvellement de la bibliothèque	» 100,—
25.	Fête des écoles	» 1 009,05
29.	Abonnement au téléphone	» 522,45
30.	Amortissement de la dette communale (Emprunts)	» 5.106,60
33.	Dépenses imprévues	» 1.480,05
35.	Versement au Fonds communal de bienfaisance du produit des naturalisations	» 166,70
40.	Frais pour l'Etat Civil	» 103,50
41.	Assurance scolaire	» 418,75
42.	Traitement des employés de la Commune	» 8 981,85
43.	Assurances diverses	» 1.172,95
44.	Ecolage à l'école de Chavannes-des-Bois	» 160,—
45.	Allocations diverses	» 1.150,—
46.	Allocation aux Colonies de Vacances	» 1.000,—
47.	Subvention à la C.G.T.E.	» 1 613,30
48.	Pension de retraite à l'agent municipal	» 2.400,—
49.	Frais de mobilisation, cantonnements, etc.	» 1.049,35
50.	Subsides militaires payés du 1 ^{er} sept. au 31 déc. 1939	» 15.638,40
	Total des dépenses	Fr. 98.654,50

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Conseil municipal	2
Repartition des fonctions	2
Compte rendu administratif et financier, exercice 1939	3
Chemins communaux	4
Goudronnages	6
Pompiers	6
Mobilisation	7
Cartes de provisions	7
Ouvroir en faveur des mobilisés	9
Etat Civil	9
Cimetière	9
Bains	10
Ecoles de Versoix	10
Courses scolaires	11
Evacuation	11
Bazar	12
Conclusions	12
Rapport de la commission des finances	14
Allocations en 1939	15
Dette Communale	15
Compte de dépôt à la Caisse de l'Etat	15
Fonds de bienfaisance	15
Fonds de courses scolaires	16
Dénombrement des effectifs bovins, porcins et poules du 20 avril 1940	16
Compte des recettes et des dépenses pour 1939	18 et 19

LOGIS-PENSION

Le Maire croit devoir rappeler que toute personne qui donne à prix d'argent la nourriture ou le logement, même à une personne, est assujettie à une taxe annuelle.

Elle doit en avoir demandé préalablement l'autorisation au Département de Justice et Police.

Tout tenancier doit exiger de ses pensionnaires non seulement qu'ils soient en règle avec le bureau des permis de séjour, mais qu'ils soient encore en possession d'un acte de naissance.

TOUT LOGEUR DOIT AVOIR SON NOM INSCRIT SUR SA PORTE EN LETTRES GRANDES ET BIEN APPARENTES.

FOUILLES SUR LA VOIE PUBLIQUE

Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égout, d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans une autorisation écrite de la Mairie.

ÉMOLUMENTS DE MAIRIE

Certificat de vie, 1 fr.

Certificat de bonne vie et mœurs, 1 fr.

Déclarations diverses, 1 fr.

Légalisation, 1 fr.

Extrait d'acte de naissance, 2 fr. 50.

Extrait d'acte de décès, 2 fr. 50.

Extrait d'acte de mariage, 3 fr.

Extrait du registre des familles, 3 fr. 50.

LOI SUR LES ROUTES DE 1918

Les propriétaires sont tenus de couper à une hauteur de 6 m. au-dessus du sol toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies doivent être taillées à une hauteur qui ne doit pas dépasser 1 m. 50 au-dessus du niveau du chemin. Dans les courbes et à l'intersection des routes la hauteur est réduite à 1 mètre.

INHUMATIONS

Il est rappelé que lors de tout décès, il faut s'adresser immédiatement à la Mairie, laquelle se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès, la fourniture du cercueil et l'organisation des convois funèbres.

On est prié de se munir des pièces d'Etat Civil indispensables, acte de naissance ou de mariage.

Concessionnaire officiel : Pompes Funèbres Générales, S. A., 19, rue du Rhône. Tél. 41.212.